



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pollution atmosphérique

Question écrite n° 64413

Texte de la question

M. Christophe Premat alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les dernières recherches menées par une équipe de scientifiques de l'université de Stockholm sur les innombrables panaches de méthane dans les fonds sous-marins de l'Océan arctique. Si une toute partie du méthane venait à être relâchée dans l'atmosphère, elle entraînerait des perturbations climatiques extrêmement préoccupantes. En effet le méthane est vingt fois plus puissant que le dioxyde de carbone à bloquer les infrarouges dans cet effet de serre. Ce scénario serait incontrôlable si ces nappes de méthane étaient relâchées. À l'heure où la Russie et les États-unis ont un rôle prépondérant dans les négociations sur l'Arctique, il aimerait savoir si la France compte défendre cette position au sein du Conseil de l'Arctique et si elle l'ajoutera à l'agenda des priorités de la conférence climat de Paris à la fin de l'année 2015.

Texte de la réponse

Le gouvernement a bien conscience des conséquences de la libération du méthane dans l'atmosphère. Ce gaz à effet de serre, 23 fois plus puissant que le CO₂, serait un facteur d'accélération du réchauffement de la planète. Les panaches de méthane dans les fonds sous-marins de l'océan arctique résultent du dégazage de la croûte océanique ; c'est un phénomène naturel. A plus courte échéance, une autre préoccupation est celle du dégel du permafrost de la zone arctique en raison du réchauffement global, de source anthropique, susceptible de libérer d'immenses quantités de méthane et de CO₂ dans l'atmosphère avec un effet d'aggravement du changement climatique. C'est cette éventualité que la France, avec ses partenaires du monde entier, vise à éviter en parvenant à un accord universel et ambitieux à Paris en 2015 lors de la conférence des parties de la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. La France et ses partenaires auront la responsabilité d'établir un régime multilatéral qui limite l'augmentation moyenne de la température en-dessous de 2° par rapport aux niveaux pré-industriels et donc intégrer autant que possible dans leurs travaux l'ensemble des phénomènes qui sont sources d'émission de gaz à effet de serre. Cette ambition est portée dans l'ensemble des enceintes où la France est représentée. Cela vaut notamment pour le conseil de l'Arctique où la France siège en tant qu'observateur.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64413

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 7913

Réponse publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9790